



1^{ère} séance du Conseil Municipal des Jeunes

Samedi 13 janvier 2018 – 9h/12h

Intervention de Mario Martinet,
maire de Berre l'Etang

Monsieur le Maire honoraire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements et enseignants

Mesdames et Messieurs les parents,

Mesdames et Messieurs les responsables de services municipaux,

Et surtout, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux jeunes,

1

Nous y sommes... Le conseil municipal des jeunes de Berre l'Etang, premier du genre, a été élu en fin d'année 2018.

Ses conseillers se réunissent aujourd'hui pour la première fois.

Ce Conseil sera composé de 38 élus titulaires, issus des classes de 4^{ème}, 6^{ème}, CM2 et CM1, car je propose, au moins pour cette première année, que les élus de CM1, prévus pour être suppléants, siègent comme titulaires.

Et votre rôle, chers Collègues, car c'est ainsi désormais que je vais vous appeler, va être important car vous allez devoir inventer et structurer le fonctionnement de votre Conseil.

En quelque sorte, vous allez essayer les plâtres comme on dit...

Car ce premier Conseil municipal des jeunes, n'en doutons pas, sera un peu expérimental, et c'est une bonne chose plutôt que d'imposer un modèle.

C'est un choix volontaire. Nous aurons pu travailler encore de nombreux mois à sa construction.

Ou bien, et c'est notre décision, nous le lançons sans tarder et nous inventions avec ses premiers membres une manière de fonctionner qui les satisfasse.

Je veux donc en premier lieu vous féliciter d'avoir été candidats, ce qui n'est pas rien, et aujourd'hui élus.

Votre mandat durera a priori pendant l'année scolaire 2017/2018. Et nous effectuerons un bilan en fin de cette année pour savoir comment poursuivre.

En préalable, je veux vous dire quelques mots sur **l'objectif et l'intérêt de ce Conseil Municipal des Jeunes.**

Pour moi, ce n'est pas un gadget, vous n'êtes pas là pour être juste pris en photo, **vous êtes à l'école de la démocratie.**

Qu'est-ce que la démocratie ?

C'est l'expression de la volonté majoritaire des personnes, les citoyens, qui composent une communauté humaine, en ce qui nous concerne la commune de Berre l'Etang.

Nous, élus adultes, sommes des habitants qui se sont portés candidats sur une liste et ont été choisis par l'ensemble des Berrois pour exprimer la volonté majoritaire de ces Berrois en ce qui concerne les affaires de la Commune.

Un élu, ce n'est pas quelqu'un qui a de supers pouvoirs, c'est simplement le représentant des autres habitants et qui travaille pour répondre à leurs besoins. Ayez toujours cela en tête !

Et qu'est-ce qu'une Commune ?

C'est un morceau du territoire Français, il y en a 35 416 actuellement, où vivent et travaillent un certain nombre de personnes, habitants ou entrepreneurs.

Ces personnes s'inscrivent sur une liste électorale communale et, pour cela, doivent payer au moins un impôt local sur la commune.

Elles choisissent pour un mandat de 6 ans un Conseil municipal chargé de les représenter.

A Berre l'Etang, il y en a 33, avec des Conseillers municipaux dits majoritaires (ceux qui ont obtenu le plus de voix aux élections) et minoritaires (ceux qui ont obtenu moins de voix).

Une fois le Conseil municipal élu, il gère les affaires relevant de la compétence de la Commune, les autres relevant d'autres organisations plus grandes :

- la Métropole Aix-Marseille (qui regroupe 92 communes),
- le Département (pour nous les Bouches du Rhône – 119 communes),
- la Région (pour nous Provence Alpes Côte d'Azur – 963 communes),
- l'Etat (pour nous la République Française),
- et la Communauté Européenne (composée de 28 pays actuellement et bientôt 27 puisque la Grande Bretagne a décidé de sortir de la Communauté).

Les principales compétences communales sont, à Berre l'Etang :

- l'Etat civil, c'est à dire l'enregistrement des naissances, des décès, des mariages et de manière générale, les évolutions de la population,
- la gestion des écoles maternelles et élémentaires,
- la garde de petits enfants,
- la voirie municipale (rues, avenues, boulevards, chemins, parkings) de Berre l'Etang, encore pour quelque temps (après ce sera la Métropole),
- Les tuyaux qui recueille l'eau de pluie (là encore pour quelque temps),
- La culture dans certains cas, c'est le cas à Berre avec la médiathèque, le cinéma et quelques autres services,

- Le sport dans certains cas, c'est-à-dire toutes les salles et terrains utiles pour la pratique sportive,
- Certains loisirs de la jeunesse (vacances, centres de loisirs, équipements de jeu...),
- L'aménagement du territoire communal et l'urbanisme, c'est-à-dire les règles d'organisation de ce territoire,
- Certaines aides pour les habitants les plus fragiles : demandeurs d'emploi, personnes souffrant d'un handicap, seniors...
- Le cimetière,
- ainsi que toutes compétences que la Commune juge nécessaire pour l'intérêt général, sauf si d'autres organisations en ont l'exclusivité.

Pour mettre en œuvre ces compétences, **les élus communaux s'entourent de professionnels qui s'appellent agents municipaux.**

Il y en a **480** à Berre actuellement, dont peut-être des parents ou connaissances car la plupart sont Berrois.

La commune dispose aussi d'une certaine quantité d'argent, ses recettes, pour payer ses agents et financer les services et les équipements qu'elle met en place.

Cet argent est issu principalement :

- des impôts que peut collecter la commune directement,
- de reversement d'impôts collectés sur la commune par d'autres organismes, principalement l'Etat et la Métropole,
- des aides financières, on parle de subventions, versées par des organismes publics, dont principalement le Département et la Région,
- des emprunts auprès de banques, mais qu'il faut alors rembourser.

Chaque année, en fonction des recettes disponibles, les élus votent un budget prévisionnel.

C'est-à-dire comment ils vont financer les services et les équipements nécessaires à la population (les dépenses) en fonction des recettes disponibles.

Une commune ne peut pas dépenser plus qu'elle ne dispose d'argent. C'est comme vos parents. En général, ils reçoivent un salaire. Ce sont leurs recettes.

L'autre rôle très important des élus sera aussi de **convaincre les autres organismes publics mais aussi des organismes privés comme des constructeurs, de réaliser ou financer à Berre l'Etang des services et équipements utiles à la population.**

Pour exercer ces compétences et rôles, les élus municipaux majoritaires se réunissent régulièrement avec les agents municipaux pour préparer les projets, prendre les décisions, voir comment les financer ou les organiser et suivre leur bonne mise en œuvre.

Le rôle des élus communaux et leurs actions sont très encadrés par les lois qui s'appliquent dans toute la France.

L'Etat exerce un contrôle des actions des municipalités.

Toutes ces tâches, ce fonctionnement très pratique d'une Commune, il nous a semblé très importants que les jeunes Berrois en aient conscience.

En effet, demain, **dès vos 18 ans, vous pourrez vous trouver en situation d'être élus conseillers municipaux de notre Commune.**

Et le rôle d'un citoyen puis, éventuellement d'un élu, cela s'apprend...

C'est pourquoi nous avons voulu mettre sur pieds ce Conseil municipal des jeunes de Berre l'Etang.

Son ambition est de former les jeunes Berrois :

- à l'engagement dans la vie de leur Commune,
- à la compréhension des droits et surtout des devoirs d'un citoyens Berrois,
- au rôle et responsabilités des élus locaux,
- au fonctionnement et aux valeurs des institutions de la République,
- à la conduite de projets locaux d'intérêt général, c'est-à-dire **construire et défendre en commun un projet concret**, avec un budget dévolu, en respectant les contraintes techniques et les avis contraires et **en recherchant le consensus** (Ce projet sera réalisé),

De plus, **les Conseillers municipaux jeunes seront des porte-paroles de la jeunesse** en direction des élus adultes.

Ils devront aussi être **ceux qui peuvent expliquer à leurs camarades de classe pourquoi et comment se construit et se déroule l'action municipale.**

Car l'intérêt du Conseil municipal des jeunes ne doit pas se limiter aux membres du Conseil.

Il doit être l'un des supports de l'éducation de tous les jeunes Berrois à la compréhension de leur futur rôle de citoyens éclairés dans le cadre du fonctionnement démocratique de la République.

Les activités du Conseil municipal des jeunes se dérouleront hors temps scolaire.

Nous vous proposons, mais vous en disposerez, que les réunions courantes aient lieu le jeudi soir environ une fois par mois, de 17h15 à 19h, sauf les deux premières qui auront lieu un mercredi matin de 9h à 12h (car l'intervenant qui vous assistera ne peut être disponible qu'à ce moment-là).

Les différentes visites se feront plutôt le mercredi après-midi.

Aujourd'hui, je vais tout d'abord **vous présenter les élus adultes présents.**

(Présentation des élus présents)

A la fin de mon exposé, je passerai la parole quelques instants à Jacqueline Thenoux, ma première Adjointe déléguée à l'éducation, et à Florian Brunel, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse, qui ont voulu ce Conseil municipal des Jeunes.

Puis, **nous demanderons à chacun de vous de s'exprimer sur sa candidature et ses attentes.**

Serge Andreoni, maire honoraire de Berre l'Étang, vous tracera ensuite les principales étapes de l'Histoire de notre ville.

Il a occupé pendant 27 ans les responsabilités qui sont aujourd'hui les miennes, et il a été également Sénateur de la République Française.

Connaissant son expérience, érudition et son sens pédagogique, je ne doute pas qu'il complète parfaitement mon intervention.

Vous pourrez après cela poser toutes les questions que vous souhaitez et auxquelles nous répondrons.

Ensuite, nous procéderons à l'appel de candidature et à **l'élection de votre Maire à bulletin secret.**

Le Maire, c'est celui qui conduira vos débats et, je vous le dis d'expérience, c'est **une responsabilité plus qu'un pouvoir.**

Car ce rôle implique de :

- savoir écouter tout le monde,
- susciter l'intervention des uns et des autres sans oublier personne,
- faire vivre la tolérance, la cohésion et le respect entre les élus,
- et parfois, savoir trancher en trouvant le bon compromis entre des avis différents pour l'intérêt de tous.

Une fois le maire de votre Conseil élu, ce qui implique que certains d'entre vous se portent candidats, **vous réfléchirez et vous prononcerez sur la feuille de route que nous vous proposons sur cette année et que nous vous distribuons maintenant.**

Enfin, vous mènerez **votre premier débat sur le projet concret que vous souhaitez mettre en chantier et dont vous verrez la réalisation.**

Nous vous soumettons 4 propositions mais vous n'êtes pas obligés de les retenir.

J'en aurai d'ailleurs une autre, parce que j'ai vu un projet analogue ailleurs très réussi et utile : mettre en œuvre une vraie piste permanente de sécurité routière, avec routes, panneaux et feux rouge.

C'est un sujet d'actualité. Elle permettrait aux jeunes Berrois de s'initier, y compris tous seuls, avec leurs vélos aux règles de conduite.

Je vous demande d'exprimer d'autres propositions si vous en avez, mais en veillant, car c'est le rôle d'un élu, à expliquer pourquoi vous faite cette proposition.

Comme le programme est chargé, je vous demande, comme lors d'un vrai Conseil municipal, d'être concis dans vos interventions et de respecter celui ou celle qui parle, sans lui couper la parole. C'est le maire, d'abord moi, puis celui ou celle d'entre vous que vous élirez, qui effectue la police de vos réunions, c'est-à-dire donne mais aussi reprend la parole.

Voilà donc un bref aperçu de la tâche qui vous attend. Vous verrez, elle sera passionnante si vous vous y engagez pleinement et elle sera très formatrice pour comprendre le monde dans lequel vous vivez et vivrez.